



POLITIQUE D'ACQUISITION DES TALENTS DE BUREAU VERITAS

Group HR 006-PO – Acquisition des talents
Juillet 2020



Titre :	Group HR 006-PO – Acquisition des talents	Version :	2
Numéro de code :	Group HR 006-PO	Date de la version :	Juillet 2020

Politique d'acquisition des talents

I. OBJET

Cette politique vise à garantir que la stratégie et les processus d'acquisition des talents de Bureau Veritas sont conformes aussi bien aux « absolus », aux valeurs et aux attentes en matière de leadership du Groupe, à nos autres politiques du Groupe, qu'à la réglementation locale. Elle souligne aussi la cohérence entre notre approche en matière d'acquisition des talents et l'application de la politique d'inclusion et du code d'éthique du Groupe et témoigne de notre engagement en faveur de l'impartialité, la diversité, l'équité et l'égalité des chances face à l'emploi.

Bureau Veritas mise sur la diversité des candidats dans le recrutement, un moyen efficace à la fois de constituer un effectif diversifié et de garantir la performance, la capacité d'innovation et le bien-être au travail. Cette politique nous aide aussi à concrétiser notre ambition, à savoir promouvoir une culture inclusive où les talents peuvent être eux-mêmes, éprouvent un sentiment d'appartenance à Bureau Veritas et s'épanouissent, car « tout le monde peut être un talent » sur la base de sa performance et de comportements conformes à nos valeurs.

II. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les types de recrutement, les contrats à durée déterminée et indéterminée comme la sous-traitance. Elle couvre toutes les activités incluses dans le processus de recrutement, d'évaluation et de sélection.

Elle s'applique au recrutement local de talents par les groupes opérationnels, partout dans le monde. Toutefois, il incombe à ces derniers de tenir compte des spécificités de l'environnement culturel et réglementaire local, dans la mesure ils sont les mieux placés pour les comprendre.

III. ENGAGEMENTS

- Les décisions de sélection et de recrutement reposent uniquement sur les compétences et l'expérience requises pour les postes considérés.
- La recherche de talents doit refléter notre quête de diversité et notre volonté d'améliorer l'équilibre homme-femme dans l'entreprise.
- Tous les candidats sont évalués par rapport aux valeurs de Bureau Veritas.
- Tous les candidats à des postes de managers sont par ailleurs évalués par rapport à nos attentes en matière de leadership.
- Nous interdisons la discrimination, le harcèlement ou les comportements ou traitements illicites, irrespectueux, injustes ou inappropriés.
- Toutes les offres de postes vacants sont diffusées en interne (la diffusion en externe peut se dérouler en même temps si nécessaire). Des exceptions pour la diffusion en interne peuvent avoir lieu pour:

Titre :	<i>Group HR 006-PO – Acquisition des talents</i>	Version :	<i>2</i>
Numéro de code :	<i>Group HR 006-PO</i>	Date de la version :	<i>Juillet 2020</i>

- Postes de tranches I et II
 - Postes confidentiels
 - Contrats de courte durée
 - Postes critiques
- Les données des candidats externes sont traitées de façon confidentielle. La confidentialité est préservée en interne comme en externe.
 - Bureau Veritas veille à ce que le recrutement et la sélection des collaborateurs soient effectués de manière professionnelle, opportune et adaptée. Toutes les candidatures sont traitées avec impartialité, équité et efficacité, dans le respect du candidat, afin que son expérience soit positive quelle qu'en soit l'issue, mais aussi pour protéger et renforcer la marque employeur – y compris des présentations avec des candidats, si appropriées, sur ces éléments du Groupe:
 - la vision, la mission, les BV Absolutes, les Valeurs, les attentes en matière de Leadership et le code d'Éthique
 - l'engagement à la responsabilité sociale des entreprises et les priorités de Bureau Veritas
 - la formation, le développement des carrières et la gestion des talents
 - Outre le manager recruteur, des professionnels des RH reçoivent en entretien tous les candidats aux postes correspondant à la tranche IV ou supérieure.
 - Les candidats aux postes des tranches II à EC sont également reçus en entretien par un membre compétent des RH Groupe.